No 131 — 26me ANNÉE — Numéro : 10 centimes — MARDI 15 NOVEMBRE 1926

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION
ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone No 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par No)	24.—	13.—	7.50
(env. 3 No de la semaine)	19.—	11.—	6.50
Bulletin officiel . . .	4.50	2.25	1.20

Cpte de Chèques postaux No II c 84

ANNONCES: (Corps 8)

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.25	0.30	0.35
Réclame	0.60	0.60	0.60

S'adresser à ANNONCES-SUISSES S. A. ou au bureau du Journal.

Très belle situation

sérieuse, indépendante et d'avenir laissant gros bénéfice et fixe progressivement, est offerte en exclusivité régionale par fabrique française Spécialités Agricoles, à toutes personnes entreprenantes et sérieuses, disposant de 2.000 à 10.000 pour traiter. Ne pas écrire, se présenter, si pas sérieux s'abstenir. Candidats sont reçus pour entente le Jeudi, 18 novembre à l'Hôtel Continental à Lausanne. Le Vendredi 19 novembre à l'Hôtel de la Gare, à Sion, de 9 à 12 et de 14 à 16. Demander M. Privé à la Caisse.

Perdu

portemonnaie contenant une certaine valeur. Prière de le rapporter contre récompense au Poste de police de Sion.

Offres et demandes d'emploi

On cherche

apprenti tapissier, jeune et actif. S'adresser chez Widmann, Place du Midi, Sion.

On cherche un

Apprenti mécanicien

S'adresser au bureau du Journal.

On cherche une

Jeune fille

pour aider à la cuisine. Bon gage; entrée de suite, chez A. Favre, Restaurant, rue de l'Ale. No 33, LAUSANNE.

A VENDRE

deux fourneaux en pierre olaire, en parfait état. S'adresser à M. le Dr François Ducrey, à Sion.

Appartement

A LOUER

pour le 15 février, de 3 chambres, cuisine et chambre de bains. S'adresser par écrit à Annonces-Suisses S. A., Sion.

Chambre meublée

indépendante à louer (chauffage central).

S'adresser au bureau du Journal.

Paille pressée

Scories Thomas

par wagon et au détail.

Gustave Dubuis, Sion

Téléphone 140.

METHODE REGULATRICE

Retour infaillible des retards. Ecrire **Société Parisiana, Genève.** Discrétion.

Pommes de terre pour la conserve

offertes par wagon.

S'adresser à la Maison **Julien Lob,** Av. d'Ouchy 7 **Lausanne.** Tél. 42.13.

Pianos, Harmoniums,

des meilleures marques, Vente, échange, location, réparations, accordages. Facilités de paiement.

H. Hallenbarter, Sion.

J'offre

la. MARRONI

colis de 5 kg. et plus à fr. 0,45 par kg. A partir de 50 kg. rabais. Expédition prompte et contre remb. **Florida Mutala, Lostallo** (Graub.)

„Singer"

Machines à coudre 1re marque, très bonnes conditions, réelles garanties. **Métrailler François,** représentant, **Bramois.** Dépôt à Sion: **Grenette, Lugenbuhl, meubles.**

MESDAMES

Les retards sont guéris par la méthode MALBAN, pharmacien. **CASE STAND, GENEVE.** DISCRETION

La confiance

dont jouissent les Produits Maggi est justifiée, car ils sont préparés par une ancienne maison suisse pourvue d'installations techniques perfectionnées; ils sont faits d'excellents légumes dont une grande partie provient des cultures de la maison, et d'autres matières premières de choix.

La Centrale
de la
Sauvagine
à **YVERDON**

avise Messieurs les Chasseurs et taupiers qu'elle paie plus cher que partout ailleurs **les peaux de renards, fouines, martres, putois, blaireaux, chats, lièvres, lapins et taupes d'hiver.** Apportez-les ou envoyez-les par la poste, le règlement se fait au retour du courrier.

Alfred REYMOND, YVERDON
Téléph. 1.55 et 2.19.

Arbres fruitiers

Sujets de 1er choix; variétés garanties; toutes espèces d'arbres fruitiers: Luizet, Paviot, Bigarreau Moreau, le plus précoce des bigarreaux; pêchers sur amandier, etc.

Jos. SPAHR, Planta, Sion

Cherchez-vous un emploi ?

Adressez-vous donc aux ANNONCES-SUISSES S. A.

Grand-Pont, SION, **Grand-Pont**

En face de la Grande-Fontaine

Engrais pour la vigne

Nous fournissons des engrais de vinasse à des conditions très avantageuses. Demandez prix à la **Fédération Valaisanne des Producteurs de lait, Sion. . Tél. 13.**

Fabrique de Drap

(Aaebi & Zinsli) à **SENNWALD** (Ct. St-Gall)

fournit à la clientèle privée des excellentes étoffes pour **Dames et Messieurs, laine à tricoter et Couvertures**

Prix réduits. On accepte aussi des effets usagés de laine et de la laine de moutons. — Echantillons franco

Boucherie Rouph

Rue de Carouge 36 — GENEVE — Rue de Carouge 36

Téléphone Stand 2059

Expédie par retour du courrier:

Bœuf à rôtir	de fr. **2.50** à **2.60**
Bouilli depuis	**2.20**
Graisse de Rognon	**1.50**
Cuisse ou derrière pour saler	**2.20**
Viande désossée pour charcuterie	**2.20**

La

Boucherie Chevaline Mariéthod

à Vevey

expédie:

Bouilli 1er choix, le kg.	fr. 1.30
Rôti sans charge et sans os	2,40
Viande désos. pr. charcut.	1,80
Saucissons 1er choix	2,50

— Téléphone 9,82 —

RAVES

A vendre pour la compote et pour conserve. Louis Zenklusen & Cie, Sion. Tél. 212.

Il faut annoncer
au moment propice

Pour celà adressez-vous aux ANNONCES-SUISSES S. A.

Grand-Pont, SION, **Grand-Pont**

En face de la Grande-Fontaine

Boucherie Neuenschwander

Avenue du Mail 17 — GENEVE

Téléphone Stand 19,94

Cuisse ou derrière de Bœuf entier pour saler, sécher, le kg. fr. 2.20

Viande désossée pr. saucisse, le kg. fr. 2,20

Se recommande:

exécution soignée
bon goût, confort.

Reichenbach frères et Cie
Fabrique de meubles
Sion

Demandez nos prix pour lames sapins, planchers, plafonds

extra bon marché

Grand Conseil

SÉANCE DE SAMEDI 13 NOVEMBRE 1926

Présidence de M. **Morand,** président

Par une interpellation, M. **Escher** demande au Conseil d'Etat d'intervenir auprès du Département militaire suisse pour que le cours de répétition se fasse à un moment où les guides de montagne, les agriculteurs et employés d'hôtels puissent s'y rendre sans trop grand préjudice.

Route Saillon-Fully

MM. **Clemenzo** et **Lorétan** rapportent.

MM. **Défayes** et **Roduit** proposent que la route Saillon-Fully soit classée en route communale de première classe, dès le pont de Bramois jusqu'à la route Saillon-Saxon, mais avec adjonction de 200 m. du tronçon allant jusqu'à Leytron.

Le président de la commission, M. **Tabin,** s'y oppose: « Il ne faut pas être plus royaliste que le roi et ne pas dépasser le désir des communes intéressées, le Conseil de Saillon n'a entreprit aucune démarche à cet égard ».

M. le Conseiller d'Etat **Delacoste** se range à l'avis de la commission, d'autant plus que sans cela le décret en serait modifié et qu'il faudrait donc en présenter un nouveau.

MM. **Thomas** et **Crittin** ne sont pas d'accord et le renvoi est demandé au Conseil d'Etat par M. **Escher,** ce qui ne plaît ni à M. le Conseiller d'Etat **Delacoste,** ni à M. **Carron,** président de Fully.

M. **Défayes** propose aussi le renvoi, mais à condition que la discussion reprenne la semaine prochaine, ce qui entre parfaitement dans les vues de M. Escher.

Après nouvelles discussions et par 35 voix contre 30, le renvoi est voté par l'assemblée.

Loi sur l'Assistance

L'article 34, par lequel les communes « doivent », par un règlement approuvé par le Conseil d'Etat, percevoir une taxe sur les bals et autres divertissements, donne lieu à quelques remarques. Ce mot « doivent » semble bien draconien à M. le Conseiller d'Etat **Troillet,** qui propose le mot « peuvent », suivant l'idée de M. Crittin. Cette suggestion remporte la victoire, malgré les objections de plusieurs députés et de M. le Conseiller d'Etat Delacoste, qui revient sur une décision qu'il avait prise de supprimer l'article.

L'article 37 est beaucoup discuté. En voici le commencement sur lequel il y a surtout divergences d'opinions:

« Au cas où les ressources du fonds cantonal seraient insuffisants, le Grand Conseil peut ordonner le prélèvement de centimes additionnels, à fixer chaque année par le Grand Conseil. Ne seront pas touchés par cette disposition, les fortunes inférieures à fr. 20,000 et les revenus inférieurs à frs. 6,000 ».

M. **Dellberg** voudrait le maintien des chiffres tels qu'ils figurent à la loi et remercie M. Praz, le « collège de Nendaz », de le soutenir. « C'est, dit-il, un gage de succès pour ma proposition ».

La commission demande de modifier les sommes ainsi: 10,000 et 4000, puis elle établit le principe de la défalcation des dettes, pour la fortune.

Il est déjà prévu dans un décret de la loi des finances, objecte M. **Dellberg,** donc il est inutile d'en reparler ici.

Le texte de la loi est voté, celui de la commission rejeté à la presqu'unanimité.

A propos de l'article 41, M. **Dellberg** demande que l'Etat verse un subside de frs. 30,000 aux vieillards et souhaite que M. le député Praz lui apporte de nouveau son appui.

Puisque la loi fédérale va entrer en vigueur, la proposition de M. Dellberg n'aurait qu'un intérêt provisoire, déclare M. **Pitteloud.** Il ne faut donc pas l'insérer dans une loi qui doit avoir un caractère définitif; « ne chargeons pas le bateau si nous voulons que la loi sur l'assistance soit acceptée par le peuple ».

M. le Conseiller d'Etat **Troillet,** estimant que l'article est complet, désire qu'on ne le modifie pas.

M. **Dellberg** insiste: « On croit que j'envisage uniquement le sort des vieux ouvriers, mais non: les ouvriers meurent avant 70 ans, ce sont les campagnards qui seront soutenus ».

La proposition Dellberg est rejetée.

La séance est levée à 11 h. 15.

*

SÉANCE DE LUNDI 15 NOVEMBRE 1926

Présidence de M. **Morand,** président

Assurance-chômage

MM. **Haegler** et **Petrig** rapportent.

Le rapporteur français montre dans un véritable plaidoyer les avantages de la loi sur l'assurance chômage mais aussi les difficultés que l'on rencontrera pour la faire triompher. Elle n'est pas impopulaire mais incomprise et MM. les députés auront à cœur de voter l'entrée en matière.

M. **Kuntschen** ne veut pas s'y opposer, bais il estime tout de même que le projet gouvernemental peut être discuté, il se demande, en outre, si une caisse cantonale ne ferait pas mieux l'affaire qu'une subvention à une caisse privée, système préconisé par l'Etat. Quant aux caisses mixtes ou paritaires, elles sont impopulaires. Il faudrait une caisse cantonale pour que tous les milieux soient intéressés, d'ailleurs, l'expérience prouve que les caisses trop petites ne sont pas viables. D'autre part, l'ouvrier agricole ne doit pas être oublié, ce serait une injustice s'il n'était pas assuré.

Si le Conseil d'Etat a choisi le projet qu'il soumet, déclare M. le Conseiller d'Etat **Troillet** c'est que les ouvriers eux-mêmes se sont montrés réfractaires aux caisses paritaires. Les caisses cantonales exigeraient de trop gros sacrifices financiers, il ne reste donc que les caisses libres qui puissent répondre à tous les désirs et que des subsides alimenteront.

Le Conseil d'Etat n'a pas eu tout à fait les mains libres dans le choix d'une solution, plus tard rien ne l'empêchera de modifier son point de vue si les circonstances le permettent.

Quelques explications supplémentaires sont données par M. **Dellberg,** qui se félicite de voir que le Grand Conseil ne s'oppose pas à l'entrée en matière. Le député socialiste se montrerait, avec M. Kuntschen, partisan de la caisse obligatoire, mais il n'insiste pas, car il aurait peur de faire échouer la loi en préconisant ce point de vue.

La commission propose le titre: « Projet de loi d'exécution sur l'Assurance-chômage.

Le Conseil d'Etat veut le texte de la loi sans le mot « exécution ».

La Commission doit avoir une arrière-pensée, déclare M. **Evéquoz.** On se propose de soustraire la loi au referendum en la considérant comme une loi d'exécution. Or, s'écrie l'orateur, si l'on soustrayait la loi au vote populaire par les artifices de style proposés par la Commission, ce serait un procédé anticonstitutionnel. D'ailleurs, en faisant appel à des considérations élevées , le peuple voterait peut-être la loi et, s'il la repoussait, il n'y aurait qu'à s'incliner.

M. **Petrig,** président de la Commission, qui était de l'avis de M. Evéquoz, a changé d'idée. Il pense maintenant, étant donné d'une part que les lois d'applications sont parfois nécessaires, parfois facultatives, étant donné d'autre part qu'on a soumis au peuple des lois nécessaires, qu'on lui en a soustrait d'autres qui étaient facultatives, qu'il y a lieu de soustraire au vote populaire les dispositions législatives cantonales, édictées en vue de l'application de la loi fédérale.

M. **Troillet** estime qu'il faut soumettre la loi au vote populaire.

Après duplique de M. Petrig, l'assemblée vote le texte de la loi tel que le Conseil d'Etat le demande: « Projet de loi sur l'assurance-chômage » et rejette la proposition de la commission.

En examinant l'article premier, M. **Evéquoz** voudrait qu'on envisage la possibilité de favoriser les caisses paritaires.

M. **Zufferey** voudrait qu'on organisât des caisses communales et inter-communales, subventionnées par l'Etat.

En poussant les ouvriers de Chippis à rejeter l'idée de caisses paritaires, on a travaillé contre leur propre intérêt, dit M. **Fama.**

M. **Delacoste:** « La Commission voudrait que l'Etat alloue des subventions pouvant aller jusqu'à concurrence de 50% .Il faudrait étendre les subsides à toutes les caisses de chômage qui se créeraient dans le canton et non point à l'une ou l'autre seulement.

M. **Michaud** s'oppose à des adjonctions.

M. **Dellberg** regrette qu'on ait lancé « des fions » aux caisses syndicales et les défend. On n'a rien fait pour les Caisses paritaires chères à M. Evéquoz « défenseur du capital en Valais » s'écrie M. Dellberg qui se fâche. «Les caisses paritaires sont, pour les patrons un prétexte à mettre la patte sur les ouvriers.»

« En adoptant le principe de M. Zufferey, dit M. **Troillet,** Chef du Département de l'Intérieur, on ne pourrait subsidier aucune autre caisse que celle des communes; en adoptant celui de la commission, toutes les caisses seraient subsidiées et c'est cela qui serait la meilleure solution. Il ne faut pas exagérer les subventions de chômage — contrairement aux idées de M. Dellberg — car on risquerait ainsi de favoriser la paresse. M. Troillet se range à l'avis de la commission.

M. **Fama** répond à M. Dellberg, que si les caisses paritaires n'existent pas, la faute en est d'abord aux meneurs ouvriers qui ont fait des pieds et des mains pour empêcher les ouvriers d'accepter ces caisses.

M. **Couchepin** appuie M. Fama et montre qu'en étourdissant de chiffres MM. les députés, M. Dellberg les prend souvent pour de bien faibles mathématiciens.

M. **Dellberg** parle de relire ses chiffres plus lentement, des rumeurs couvrent sa voix. M. Morand intervient au moment où l'on va faire des personnalités... La discussion tourne à l'aigre. Finalement M. Dellberg appuie la proposition de la Commission.

L'impression générale est que l'on perd son temps en vaines dissertations, M. **Charvoz** ne l'envoie pas dire et trouve qu'on pourrait mieux employer de précieuses minutes.

La proposition Zufferey est repoussée, l'article premier est adopté avec une modification apportée par la commission; il est complété par un amendement Evéquoz.

Il a fallu trois heures de discussions pour en arriver à ce résultat et l'assemblée s'en ressent.

A l'article 5, MM. **Delacoste, Praz, Couchepin, Troillet** proposent diverses rédactions après celle que suggère la commission. Finalement, le texte de la Commission « mis en meilleur français » est approuvé.

On discute l'ensemble du projet qui est adopté. M. **Petrig** propose de discuter la loi en seconds débats à cette session encore, ce qui est contraire à l'article 40, lui fait remarquer M. **Morand.**

M. **Petrig** regrette qu'on ait jeté la loi dans la voie où elle est; il espère qu'on n'aura pas à s'en repentir.

La séance est levée à 12 h. 25.

En marge des Séances

PETITS POTINS

Les séances se poursuivent dans le calme. De temps à autre, cependant MM. les députés élèvent un peu la voix; comme dit le leader socialiste, il arrive qu'on se jette « des fions.» C'est le moment pour le chroniqueur de tendre l'oreille tout en suçant le bout de son crayon, puis de noter aussi scrupuleusement que possible les paroles échangées. Samedi, il n'y avait qu'une demi salle au Casino pour écouter les débats, mais aujourd'hui l'affluence fut de nouveau normale et la discussion en devint plus vive et plus intéressante aussi.

La dernière motion

M. Cyrille Pitteloud l'a dit: « Le député socialiste présente tant de motions qu'il serait vraisemblable que l'une ou l'autre pût s'égarer dans les cartons du Gouvernement». Cela ne fait fait pas l'affaire de M. Dellberg qui s'écrie en tendant un dernier papier: « Voici une motion que je vous soumets; je vous la recommande, Messieurs, car si vous la perdiez, après celle-là je n'en aurais point d'autre à vous donner... »

On le voit, M. Dellberg est un humoriste; pourtant, il lui arrive parfois d'avoir des réparties qui vous prennent un petit air de mélancolie, par exemple celle-ci:

Comme on lui reprochait de ne penser qu'aux ouvriers en demandant des subsides pour les vieillards septuagénaires:

— Ce n'est pas vrai, répliqua-t-il, vous le savez comme moi: les ouvriers meurent avant cet âge-là!

Une simple constatation

La discussion sur l'article premier de la loi sur l'assurance-chômage dura exactement trois heures. Par moment, l'on s'échauffait beaucoup et à plus d'une reprise la question dévia. C'est ainsi qu'on assista à ce qu'on appelle « un échange de vues » entre deux députés radicaux et le député socialiste. Cet « échange de vues » ressemblait fort à une prise de bec, il n'était point fait pour éclairer la salle. M. le député Michaud écoutait comme vous et moi. Durant la matinée entière il essaya de suivre les multiples dissertations de ses divers collègues, puis, finalement, il se leva.

Et, sans aucune méchanceté, sans la moindre malice, d'une voix infiniment conciliante, il prit la parole :

« Messieurs, soupira-t-il avec lassitude, au premier abord l'article 1 de la loi qui nous occupe me semblait clair comme de l'eau de roche, mais je dois avouer qu'après tous les discours que nous venons d'entendre, je n'y vois que du feu... »

L'excuse

Cest la fin de la séance. Trop « d'échanges de vues » ont énervé l'auditoire. Des divergences d'opinions ont souligné des oppositions de partis, et les orateurs ne parviennent pas toujours à se maîtriser pleinement.

M. Petrig, président de la Commission, sent que quelque chose ne marche pas, il lui semble que la discussion s'est engagée sur un terrain dangereux et il le clame avec vivacité: « J'espère que vous n'aurez jamais à regretter vos paroles, ni vos actes! »

A la sortie, alors que nous sommes entrainé dans le sillage du fougueux orateur, nous entendons M. Couchepin lui murmurer à l'oreille:

— Heureusement, mon cher, que tu n'as pas raconté ça en allemand, sinon....

Et comme M. Petrig sourit, M. Couchepin ajoute:

— En somme, ton excuse fut de ne pas connaître le français... *A. M.*

SUISSE

CONTRE LE MONOPOLE DU BLÉ

La Société cantonale des boulangers soleurois, après avoir entendu un exposé de M. Haldemann, secrétaire central, s'est prononcé contre le monopole des céréales et en faveur de l'initiative.

UNE NOUVELLE LEGATION SUISSE

L'agence Respublica apprend de bonne source que M. le Conseiller fédéral Motta demandera au Conseil fédéral, son avis concernant la création d'une Légation suisse à Prague. Si le Conseil fédéral se prononce favorablement à ce sujet, un message sera adressé aux Chambres fédérales. On pense que cette Légation aurait le même caractère que les légations suisses en Grèce et en Yougoslavie, c'est à dire, qu'elle sera gérée par un des Ministres suisses déjà en Europe centrale, probablement par M. le Dr Jeger, ministre de Suisse à Vienne, qui serait également accrédité auprès du gouvernement Tchécoslovaque.

UN DERAILLEMENT ETRANGER RETARDE LES TRAINS SUISSES

Pendant la nuit de vendredi à samedi, un train a déraillé à Chaumont (France). La voie ferrée est obstruée. Tous les trains de Paris arrivent à Bâle avec d'importants retards.

UN CADAVRE MUTILÉ A ÉTÉ DECOUVERT AU COL DES ROCHES

Des cantonniers ont découvert, vendredi soir, à la sortie du tunnel du Col des Roches, côté français, un chapeau et les vêtements d'un homme qui avait disparu depuis quelque temps. Après des recherches dans les environs, la gendarmerie du Col des Roches a retrouvé, au pied d'un rocher, le corps affreusement mutilé du disparu, un nommé Maeder, qui habitait les Brenets. Les premières constatations justifieraient l'hypothèse d'un crime. Les investigations de la police de Sûreté neuchâteloise sont dirigées dans ce sens.

EN SAUTANT DU TRAM

Dimanche matin, une voiture de tramway circulant sur la route de l'Uetiberg, à Zurich, dut, à un certain moment, s'arrêter vu le nombre considérable des voyageurs ayant pris place sur les plates-formes et esquissa même un mouvement de recul. Prise de peur, une jeune fille, Mlle Louise Rhyner, âgée de 22 ans, habitant Zurich, qui se rendait à l'Uetiberg, avec une société, sauta du tramway, tomba la tête la première sur la bordure de pierre de la voie et se fractura le crâne. Elle a été tuée sur le coup.

ON PRETE DES WAGONS A LA POLOGNE

Les chemins de fer fédéraux ont prêté 250 wagons à la Pologne. Le prix de location est fixé par un bureau de compensations. Les chemins de fer fédéraux disposeront encore d'un matériel suffisant à leurs besoins. Trois trains charbonniers partent chaque jour pour la Pologne, deux par Bâle et un par Singen. Ils ont chacun 59 wagons. Ces trains mettent 54 heures de Bâle à Hindenburg et peuvent être de retour à peu près en une semaine.

UNE SINGULIERE RECLAME

(Communiqué de la « Semaine Suisse ») On nous adresse de Suisse centrale, d'un milieu qui n'a aucun rapport avec l'industrie des arts graphiques, une lettre dont nous détachons ce passage:

« On peut lire sur l'affiche « Genève » qui vient d'être placardée dans toute la Suisse la raison sociale de l'« Imprimerie de Vaugirard » à Paris. Cette affiche a donc été éditée en France. On sait qu'à Genève même il y a d'excellents établissements lithographiques et que dans tout le pays il y a de nombreuses maisons tout à fait qualifiées qui se seraient très volontiers chargées de l'impression de l'affiche « Genève » et l'auraient exécutée tout aussi bien qu'une imprimerie parisienne. Si l'on songe que Genève souffre précisément de la crise du change et que ses milieux industriels et commerciaux s'en plaignent partout, on trouvera sans doute que le Bureau de renseignements de cette ville ne devait pas profiter du change en remettant une commande à l'étranger. Un bureau semblable, tout au contraire, aurait dû s'inspirer des intérêts du pays ».

Nous sommes persuadés que les lecteurs ne comprendront pas comment une Association qui occupe une place si exposée et qui trouve ses ressources exclusivement dans le pays a eu le sans-gêne d'agir au mépris de la plus élémentaire solidarité. Si l'Association des Intérêts de Genève n'avait pas les moyens de confier l'exécution de son affiche à un établissement d'arts graphiques de tout premier ordre genevois, elle aurait dû, étant donné la crise actuelle, réfléchir à deux fois aux conséquences de ses actes avant de commander son matériel de propagande à une maison de l'étranger et d'aggraver ainsi les causes de notre situation économique critique.

Canton du Valais

La femme d'un chef de gare décapitée par un train

(Inf. part.) Samedi soir, un terrible accident a jeté la consternation parmi le personnel de la gare et la population de Gampel. La femme de M. Ruben, chef de gare de l'endroit a été décapitée par le train omnibus 1378.

Voici les renseignements qu'on nous communique à ce sujet:

Chaque soir, Madame Ruben se rendait au fourgon retirer un bidon de lait qui lui parvenait par chemin de fer. Or, ce jour-là, pour des raisons de manœuvres, le train qui arrive sur la voie numéro 3 entra en gare sur la voie 2. La malheureuse femme ne prit pas garde à ce changement exceptionnel, elle voulut, comme d'habitude, traverser la voie afin d'aller chercher son lait. A ce moment le convoi arrivait. Elle n'eut pas le temps de se sauver et fut happée par la machine qui la décapita.

On juge de l'émoi que suscita dans la région cette affreuse nouvelle. Madame Ruben qui était très connue et très aimée laisse une famille de six enfants.

Son envelisssement aura lieu mardi à Steg, (Haut-Valais),

ON CRAINT DES EBOULEMENTS

(Inf. part.) Le temps continue à se montrer fort maussade dans les régions de la Haute Italie. Il pleut constamment sur le versant sud des Alpes et les habitants des vallées commencent à craindre des éboulements ou des inondations.

La semaine passée, plusieurs familles d'employés italiens habitant au bord de la Diveria au bas de la gare d'Iselle, au lieu dit « Balmalonesea » ont dû déménager par suite de la situation menaçante créée par les eaux de la rivière.

LA CIRCULATION COMPROMISE A LA FRONTIERE ITALIENNE

(Inf. part.) La circulation devient de plus en plus difficile à la frontière italienne. En effet, depuis que de nouvelles mesures de police ont été prises pour obliger les voyageurs italiens à renouveller leurs passeports, les trains arrivent presque à vide de l'Italie. De nombreux sujets de ce pays qui cherchent à pénétrer en Suisse pour affaires sont souvent repoussés d'Iselle sur Domodossola. Chaque soir la gare internationale de cette ville abrite 15 à 20 voyageurs refoulés, qui doivent attendre, avant de continuer leur route, que leurs passeports soient revisés minutieusement.

LA PROCHAINE FETE DE CHANT AURA LIEU A MARTIGNY

(Inf. part.) Dimanche après-midi, la Fédération valaisanne des Sociétés de chant a tenu son assemblée au Café Industriel à Sion. Une soixantaine de délégués étaient présents et tinrent leur séance sous la présidence de M. Alexandre Magnin. Il ressort du rapport présidentiel que la Fédération est en pleine prospérité, l'effectif des sociétés qui en font partie augmente en effet constamment. Après diverses modifications apportées aux statuts, on passa à la nomination du Comité dont voici la nouvelle composition: Président, M. Alexandre Magnin, Sion; MM. Leryen Maurice, Martigny; Benvenutti, Vernayaz; Fournier, Sierre, Lattion, St-Maurice, Pfammatter, Viège; Buchli, Brigue.

Pour finir, on fixa la date et le lieu de la prochaine fête de chant: St-Maurice et Martigny se disputèrent longuement l'honneur de l'organiser. Cette dernière ville l'emporta de haute lutte. La prochaine fête de chant aura donc lieu à Martigny en 1929.

UNION ROMANDE DES VOYAGEURS

La Section Valaisanne de l'Union des Voyageurs de Commerce de la Suisse Romande a tenu sa 7me assemblée annuelle à Monthey sous la présidence de M. A. de Courten.

Ce dernier a présenté son rapport sur l'activité de la Société pendant l'année. Il fait ressortir les progrès rapides et réjouissants de la Section, qui compte actuellement 47 membres. Après liquidation de l'ordre du jour, il a été procédé au renouvellement du Comité. L'ancien Comité est confirmé à l'unanimité et par acclamations. En voici la composition: Président: M. Alexis de Courten, Sion; vice-président: M. Léon Pfefferlé; secrétaire: M. René Roulet; caissier: M. Charles Widmann, fils; membres: MM. Vauthey Edmond et Chappot Henri.

Après l'assemblée, les membres se sont rendus à Vouvry pour déposer une couronne sur la tombe du regretté membre-fondateur de la Section valaisanne, M. Emile Berthod. M. Alexis de Courten a prononcé des paroles émouvantes rappelant les qualités du défunt.

LA CRISE DU MONTHEY-CHAMPERY

Le Monthey-Champéry n'échappe point à la crise des chemins de fer de montagne, et l'on aurait, paraît-il, envisagé très sérieusement une suspension d'exploitation pendant les mois d'hiver. En effet, tout récemment, les principaux hôteliers de la région se sont réunis à Monthey pour se concerter sur les mesures à prendre en vue de l'exploitation hivernale du Monthey-Champéry. A notre connaissance, cette éventualité ne s'est jusqu'ici jamais produite.

Pour obvier à l'éventualité de la fermeture momentanée de la circulation, il a été décidé d'intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour demander que soit interdit aux autocars et camions l'accès de la route de Champéry et de Morgins. Cette démarche provoque naturellement les vives protestations des intéressés.

Le gouvernement reviendra-t-il sur sa décision ou bien laissera-t-il « boucler » hivernalement cette pittoresque ligne? Un avenir prochain nous le dira.

Chronique Vinicole.

MARCHÉ DES VINS

En assemblée du 5 novembre, les encaveurs et négociants en vins du Valais ont eu l'occasion de constater combien leur point de vue était exact quand ils préconisaient de partir au début de la campagne des moûts 1926 à des prix modérés, afin d'attirer les acheteurs. Au lieu de se rendre compte du bien fondé de cette appréciation, des enchères ont été lancées à des prix qui ont découragé les acheteurs de Suisse allemande et les prix fixés par la Société d'agriculture ont fini de dérouter le marché et ont renvoyé chez eux les acheteurs possibles.

Le résultat de ces prétentions exagérées est que le Valais, au lieu d'expédier 5 à 6 millions de litres de moût, en a expédié d'une gare valaisanne à une autre.

Pendant ce temps, Genève et Vaud ont attiré à eux toute la clientèle suisse allemande et leurs vins sont en bonne partie vendus, alors que les nôtres, dix millions de litres environ sont en cave et devront probablement être vendus à perte.

Belle perspective pour le prix des vendanges de 1927.

A noter aussi que si les sondages des premières vendanges ont été très bons, la qualité des récoltes a baissé après les pluies, ce qui a justifié une différence entre les prix du début et ceux de la deuxième moitié des vendanges.

Quant à l'article du « Confédéré » que nous venons de lire, il est absolument fantaisiste de parler d'un chiffre de bénéfice à un moment où les négociants en vins se demandent à combien se montera la perte sur leurs encavages.

Ces pertes ont été tellement lourdes quelques années, qu'on peut compter une quinzaine de commerce de vins mis en liquidation et d'autres qui ont cessé leur exploitation.

Il est loisible aux producteurs qui ne voudraient pas croire aux difficultés du commerce des vins, de rouvrir nombre de pressoirs fermés actuellement, afin de se persuader de ces difficultés.

Nous devons encore signaler que nombre de commerce de vins découragés des résultats du commerce des vins du pays, se sont adjoints le commerce des vins étrangers, ce qui n'est pas pour faciliter la vente dans le pays, et nous connaissons de gros producteurs sur la table desquels se trouvent davantage de bouteilles de vins étrangers que de bouteilles de vin du pays. (Comm.)

l'Espersiers
Bitter
de Marque
Représentant: **Charles Genetti, Sion.**

Nos routes

Comme le Grand Conseil doit, ces jours-ci, éplucher le budget de 1927, il est tout indiqué que les citoyens et les contribuables soient renseignés sur certaines questions.

Certainement, nous voyons avec plaisir que notre Gouvernement tâche d'équilibrer le mieux possibles les dépenses et les recettes, mais une question se pose: est-ce que cette économie est toujours justifiée et se fait-elle sur de bonnes bases? Ainsi l'automobiliste n'a-t-il pas le droit de prétendre que les redevances qu'il doit payer soient employées en grande partie au moins à l'entretien de la route? En faisant cette demande, il ne se se laisse pas guider par son intérêt personnel, il a bel et bien l'intérêt général en vue, car actuellement, avec le progrès de la technique moderne on ne connait plus la poussière qui incommode tant le piéton et cause des dommages aux propriétés longeant les routes.

Si nous examinons les comptes de 12 ans en arrière et le budget de 1927, nous remarquons que notre réseau routier est bien négligé et qu'on ne lui voue pas l'attention qu'il mérite. Nous reconnaissons que certains progrès ont été fait, mais ils sont insuffisants et si l'on continue ce système de rhabillage ou de construire par-ci par-là quelques centaines de mètres de nouvelles chaussées, nous n'arriverons jamais à avoir une route pouvant répondre aux exigeances du temps actuel.

En 1915, alors que le trafic automobiliste était nul et qu'aucune redevance ne rentrait dans la Caisse de l'Etat, le Canton du Valais dépensait frs. 638,50 par kilomètre pour l'entretien des routes cantonales. La journée de cantonnier était, de ce temps-là, de fr. 3,50 en moyenne, et comme toute chose renchérie d'année en année, pour arriver, en 1921, à frs. 10.—, puis se stabiliser à frs. 7.—, chiffre qui est encore actuellement en vigueur. Si nous prenons en considération le renchérissement de la main-d'œuvre, qui est de 100%, on devrait prévoir dans le budget de 1927 pour l'entretien d'un kilomètre de routes frs. 1277.— pour effectuer le même travail qu'en 1915. A cette époque on ne pouvait pas prétendre que c'étaient les automobiles qui déparaient les routes, car, comme nous l'avons dit plus haut, leur nombre était insignifiant. Dans ces 12 ans, le trafic a augmenté d'une manière extraordinaire et il semble tout naturel que les routes demandent beaucoup plus d'entretien et de soins qu'en 1915. Le cas contraire arrive en Valais; l'Etat dépense cette année frs. 1031.— par km. de route et prévoit pour 1927 frs. 1016.—, soit un budget permettant d'effectuer moins de travail qu'en 1915, si nous considérons la hausse de la main d'œuvre.

Dans les années 1915 à 1919, les revenus sur les automobiles oscillaient entre fr. 1400 et fr. 3250; l'année 1920 rapporte déjà fr. 45.000. Leur chiffre augmente d'année en année et atteint cette années-ci fr. 200.000 et le budget prévoit une recette de fr. 250.000, montant qui sera encore dépassé. Si, dans notre canton, comme cela se fait dans les autres, les taxes des automobiles sont employées à l'entretien des routes, l'Etat se procure depuis 1920 une somme fort importante. Cette année-ci, la taxe des automobiles rapporte fr. 538 par km. de route; l'année prochaine, on peut compter sur fr. 675. En défalquant donc cette redevance, l'Etat dépense cette année seulement frs. 493 et l'année prochaine, selon le budget fr. 343. Est-ce que cela ne frise pas l'injustice? En 1915, le Valais dépense fr. 638.50 par km. de route et en l'an 1927, fr. 343, malgré la hausse du prix de la main d'œuvre, qui alors était de fr. 3.50 et qui est aujourd'hui de fr. 7. On dépense actuellement moins pour les routes qu'avant la guerre, chose surprenante et que beaucoup ne savent pas.

L'Automobiliste qui paye annuellement fr. 250.000 a le droit de prétendre que les routes soient mieux entretenues. Il peut le faire, car en payant, il doit exiger de la route une certaine sûreté (combien d'accidents sont dus à la défectuosité de nos routes!) et il doit le faire au point de vue de l'intérêt de la communauté, qui aujourd'hui encore, est incommodée par la poussière et qui regarde l'automobiliste comme le bouc émissaire, alors qu'en réalité c'est l'Etat le grand fautif. Actuellement, on peut rouler de St-Maurice à peu près partout en Suisse, sans avoir un brin de poussière, sauf chez nous, en Valais.

Par ces quelques lignes, nous voudrions rappeler à Messieurs les députés que c'est de leur devoir de veiller à l'intérêt de l'Etat, mais que, d'autre part, c'est également un devoir de l'époque d'entretenir les routes, tel que le trafic moderne le demande. L'automobile n'est plus l'article de luxe, c'est le véhicule que le petit et le grand commerçant utilisent pour voir leur clientèle, pour leur fournir la marchandise à meilleur marché à domicile, c'est le véhicule qui amène le médecin le plus vite au chevet du malade, le vétérinaire à la ferme éloignée, c'est le véhicule pour tous. Et l'automobiliste a payé jusqu'à maintenant les redevances qui allallaient d'augmentation à augmentation, sans dire un mot (cette année encore, la taxe sera augmentée de 100 frs. en moyenne par voiture), mais il aimerait voir une compensation et ne pas être le seul à payer. Avant l'apparition des automobiles on a entretenu les routes, pourquoi les négliger maintenant? A la solution de ce problème il n'y a pas seulement l'automobiliste qui soit intéressé, mais plus ou moins toute la population. Au Grand Conseil de nous prouver qu'il sait défendre les intérêts du Valais. *W.*

UN ENFANT SOUS UNE AUTO

(Inf. part.) Samedi matin, vers les 11 h. le jeune Jean Luginbuhl, 12 ans, fils de M. Frédéric Luginbuhl, le sympathique garagiste sédunois, sortait de l'Ecole protestante. Comme un camion se rendant à St-Léonard venait de passer, l'enfant voulut traverser la route cantonale. Il ne remarqua pas une automobile qui, au même moment, surgissait dans cette direction. Happé par la voiture, qui appartenait à Mme Vve Georg, de Genève, il fut violemment projeté sur la route et des passants le relevèrent si grièvement blessé qu'on dut le transporter d'urgence à l'hôpital.

EXERCICE DE SAPEURS-POMPIERS

Un exercice du corps des sapeurs-pompiers aura lieu dimanche 21 novembre, à 7 h. du matin.

DANS LES SOCIETES

1886

Les contemporains de 1886 que n'auraient pas atteint les convocations personnelles qui ont déjà été lancées sont priés de s'inscrire chez M. Métry, Café de la Place, qui leur donnera tous renseignements.

Le Comité.

Culture physique pour Dames. — Prochain exercice: mardi 15 courant, à 20 h. 30, au local de gymnastique de l'Ecole primaire.

FOOTBALL

Championnat valaisan série B

Sion II bat Brigue II: 11 à 0

La vaillante seconde équipe du F. C. Sion infligea à son adversaire 4 buts en première mi-temps et 7 buts en deuxième. Avec un peu de chance la quinzaine aurait certainement été atteinte! Nous avons noté trois shots à bout portant contre le poteau, et plusieurs essais ratés d'un cheveu seulement.

Vraiment, les Brigands que nous vîmes évoluer, dimanche, n'ont rien de bien terrible. Le gardien et l'arrière-droit sortent un peu du lot, ce qui ne signifie pas qu'ils soient mûrs pour l'équipe nationale.

Sion pratiqua un jeu assez plaisant, en avant, surtout. La façon de procéder est identique à celle employée en première équipe: petits passes au centre, le joueur auquel est destinée la balle s'élançant en avant sans attendre qu'elle lui soit parvenue, dans le but de prendre les arrières de vitesse. Cette tactique est bonne et permet d'arriver très près des buts. Mais comme en première, on ne déplace pas assez souvent le jeu et l'on joue trop court. Ce dernier défaut est particulièrement visible chez le trio du centre. Lorétan et Elsig s'entendent bien et sont des joueurs effectifs. Mais ces Messieurs font du « chiqué »., E. surtout. Allons, attendez d'être montés en série A pour en faire, encore que cela ne devrait jamais être! Dumont, travailleur, mais faible shoteur, devrait se contenter de ramener la balle au centre et ne pas s'acharner à vouloir marquer lui-même. Ce n'est, d'ailleurs, pas le rôle des ailiers. Titze se dépense sans compter, mais se montra parfois peu sûr. Vadi, qui sort très souvent vainqueur des corps-à-corps, n'est par contre que rarement à sa place. Que de fois l'avons-nous vu accourir, à grands coups d'échasses, de trente mètres de distance, pour attraper une balle servie à l'endroit où il aurait dû se trouver. Encore une remarque aux avants: quand on tire un corner contre l'adversaire, tenez-vous très près des buts. C'est ainsi qu'on marque. Laissez aux demis le soin de jouer les embusqués, à quelque quinze mètres.

Les demis en mirent consciencieusement, de même les arrières. Je ne dirai pas qu'on accomplit des prouesses techniques à l'arrière; il faut cependant reconnaître qu'on loupa relativement peu, ce qui est déjà beaucoup.

Le gardien — en casquette, turellement! — n'eut pas énormément à faire. Il se distingua surtout par de beaux dégagés et par une sortie judicieuse en seconde mi-temps.

Que nos jeunes ne se laissent pas éblouir par cette victoire. Il n'empêche qu'ils sont quand même à féliciter et qu'ils nous ont donné espoir de le faire.

ÉTRANGER

MACIA ET GARIBALDI SONT SOUS LES VERROUS

Le colonel Macia et Ricciotti Garibaldi ont été mis en état d'arrestation et écroués à la prison de la Santé, à Paris.

Le procureur de la République les a inculpés ainsi que leurs consorts de distribution, détention et dépôt d'armes de guerre, d'engins meurtriers et d'explosifs.

Le chef du mouvement catalan, Francesco Macia a été amené au Palais de Justice par le commissaire de police à la Sûreté générale. Ricciotti Garibaldi est arrivé un moment après. Ils ont été l'un et l'autre interrogés par le juge d'instruction. Un des collaborateurs de l'Agence Havas a pu parler quelques instants à Francesco Macia qui a dit:

« J'ai été confronté à la Sûreté générale avec Ricciotti Garibaldi, qui a été obligé de reconnaître que jamais il ne m'avait fourni ni armes ni subsides. Je n'avais eu l'occasion de le voir qu'une seule fois et c'est en dehors de lui que j'ai recruté un certain nombre de ses compatriotes ».

UN CADEAU MACABRE

Trois individus se sont présentés, l'autre jour, à la résidence du premier ministre japonais, sollicitant une audience.

Econduits, ils se retirèrent, laissant derrière eux un cercueil contenant trois poignards et une note disant: « Cette fois-ci, c'est le cadeau qui convient le mieux au premier ministre japonais ».

Arrêtés quelques heures plus tard par la police, ces trois individus furent reconnus comme faisant partie d'une organisation réactionnaire.

HINDENBOURG DEMISSIONNERAIT BIENTOT

On mande de Berlin que le président Hindenbourg aurait manifesté l'intention de donner sa démission à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, c'est-à-dire en automne.

FEMMES AGENTES DE POLICE

Un congrès international des femmes agentes de police s'est tenu le mois dernier à Berlin. La commandante Allen, chef et fondatrice de la police féminine de Londres, et qui a souvent parlé de son œuvre dans nos villes suisses, y a présenté un rapport sur la nécessité de créer des centres d'instruction pour les femmes qui se destinent à cette carrière. Le congrés s'est également occupé de la lutte contre les stupéfiants, contre l'alcoolisme, contre les publications obscènes, et a chaudement recommandé l'augmentation du nombre des femmes employées dans la police.

LE PRIX NOBEL POUR LES SCIENCES

L'Académie des sciences de Suède a décidé de partager le prix Nobel de physique de 1925 entre MM. J. Frank, de Gœttingen, et G. Hertz, de Halle.

Le professeur J. Perrin, de Paris, serait titulaire du prix Nobel de physique pour 1926.

Le prix Nobel de chimie de 1925 a été décerné au professeur Zsigmondy, de Gœttingen, et le prix de chimie de 1926 au professeur Svedberg, de l'Université d'Upsal.

UN BOUCHER CAUSE UNE EPIDEMIE

L'épidémie de paratyphus de Schnarsleben en Allemagne, qui a fait de nombreuses victimes, a été causée par un boucher qui vendait au public, pour être consommée, de la viande de cochon crevé qu'il avait déclaré vouloir utiliser pour fabriquer du savon. Le boucher et sa femme ont été arrêtés.

L'ORIENT-EXPRESS ARRÊTÉ PAR UN ÉBOULEMENT

Un pan de rochers s'étant écroulé entre Trieste et Monfalcone, l'Orient Express, qui arrive à Lausanne à 22 h. 30, a été immobilisé vendredi. Un train qui, d'ordinaire, le précède de quelques minutes a attendu la communication et a recueilli les voyageurs montés dans le convoi au-delà du lieu de l'accident. L'endroit où eut lieu l'éboulement est connu pour son manque de sécurité.

Il n'y a aucun accident de personne à déplorer.

Quelques minutes avant 4 h., le garde-voie avait entendu un sourd grondement sans se rendre compte de ce qui s'était passé. Un train de voyageurs, qui précédait de quelques minutes le train de luxe, échappa miraculeusement au danger. Seul le dernier vagon fut touché par quelques pierres. Le garde-voie fit alors fonctionner le disque d'arrêt et avisa la gare de Trieste. Le train de luxe s'arrêta à quelque distance du lieu de l'éboulement et les travaux de déblaiement furent immédiatement entrepris de telle sorte que le train put continuer sa route à 10 heures du matin déjà.

M. POINCARÉ OBTIENT SA MAJORITÉ

Par 365 voix contre 207, la Chambre française a adopté la procédure proposée par le gouvernement.

Le gouvernement peut compter sur une majorité fidèle encore plus grande. Plusieurs députés, qui pensaient avec M. Malvy qu'il vaudrait mieux soulager le débat budgétaire de toute interpellation déguisée en réservant un jour aux débats spéciaux, n'avaient, en effet, aucune mauvaise intention contre le gouvernement.

La minorité de 207 voix comprend les communistes, les socialistes et la moitié environ des groupes républicain-socialiste et radical-socialiste.

ANGORA SIGNE AVEC LES SOVIETS UN TRAITÉ D'ALLIANCE

On donne sous réserve la nouvelle que M. Tchitchérine et Tewfik Rouchdy bey auraient signé à Odessa, un train d'alliance. L'adhésion de la Perse à ce traité est incertaine. On sait que ce traité est dirigé contre une entente possible entre l'Italie, la Grèce et la Bulgarie au sujet de l'Anatolie et de la Thrace orientale.

Le « Secolo » écrit que la nouvelle de la conclusion à Odessa d'un traité d'alliance entre la Russie et la Turquie avec l'appui éventuel de la Perse et de l'Afghanistan préoccupe beaucoup les milieux diplomatiques. On affirme que le bud de la convention est la création d'une quadruple alliance, ou mieux d'une association des nations asiatiques. Il s'agit d'un projet de M. Tchitchérine qui voudrait arriver à la constitution d'une alliance offensive et défensive qui serait pour la Russie une arme contre l'Angleterre. Elle devrait aussi, dans l'esprit du commissaire russe des afaires étrangères, faire contrepoids à la S. d. N.

Très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion de leur grand deuil, Mme Vve TERRETTAZ et ses enfants prient les personnes qui y ont pris part, de recevoir ici l'expression de leur profonde gratitude.

Trouvé

samedi, un chèque de banque d'une grande valeur.

Le réclamer chez Mme Catherine Amherd, Place du Midi, No 6, Sion.

1886

Les contemporains de 1886 que n'auraient pas atteints les convocations personnelles qui ont déjà été lancées sont priés de s'inscrire chez M. Métry, Café de la Place, qui leur donnera tous renseignements.

Le Comité.

Extrait d'env. 1000 attestations
Très élogieuse pour votre Virgo
(surrogat de café-mélange moka), **ma belle-sœur,** à qui je l'ai recommandé, avait **autrefois périodiquement** des **migraines.** Mais **depuis** qu'elle se sert du produit Virgo, le cas se présente **très rarement.** Elle et moi n'employons plus d'autre café. **M. L. à K.**
Virgo
Prix en mag.: VIRGO 1.50, SYKOS 0.50, NAGO, Olten

CHANGE A VUE

(Cours moyen)

15 novembre

	demande	offre
Paris	17,15	17,35
Berlin	123.—	123,50
Milan	21,35	21,55
Londres	25,10	25,20
New-York	5,16	5,20
Vienne	73.—	73,40
Bruxelles	72,10	72,50

SUZE se distingue des imitations par la finesse de son bouquet

Feuilleton du « *Journal et Feuille d'Avis du Valais* » No 34

L'affaire Jomini

par HENRI JAGOT

Ce fut alors qu'un incident extraordinaire se produisit.

Comme elle allait traverser la place, elle soupçonna que quelqu'un la suivait, et, se retournant, elle se vit en face de Jean Fourachon.

Celui-ci, souriant, lui dit:

— Ma foi, je commençais à me demander si je pourrais vous rattraper... Vous marchez vite, pour une femme!

En parlant, d'un ton à la fois gouailleur et traînant, ce ton indéfinissable que l'on ne rencontre que dans certains quartiers de Paris et qui en ferait reconnaître un indigène au bout du monde, Jean Fourachon se dandinait d'un pied sur l'autre, sans cesser de sourire.

C'était un garçon d'une trentaine d'années, grand et fort, aux cheveux d'un blond jaune, aux petites moustaches roussâtres, au regard plutôt franc, au front bombé. Au total, sa physionomie donnait une impression d'honnêteté vulgaire. Il était commun, sans être grossier. On le comprenait très bien dans l'emploi qu'il occupait à la librairie Jomini.

— Vous avez à me parler? questionna Elodie.

— Ça dépend! répondit Fourachon, gardant aux lèvres le sourire qui avait frappé la caissière, une heure plus tôt, et qui lui causait à présent une espèce d'énervement.

Voyant qu'elle se taisait, comme interloquée, et sans doute méfiante, Jean Fourachon reprit:

— Oui, mademoiselle! Ça dépend. Si je me suis trompé, rien de fait. Nous nous en irons chacun de notre côté. Si je ne me suis pas trompé nous pourrons causer.

— Expliquez-vous! fit Elodie.

Fourachon cessa de sourire et de se dandider. Il fixa un regard incisif sur Elodie; puis il demanda, baissant la voix:

— Oui ou non, me suis-je trompé tout à l'heure, en pensant que vous quittiez la maison pour n'y plus revenir?

La jeune femme tressaillit.

— Qui vous a dit cela? questionna-t-elle.

— Mes yeux et mes oreilles! répondit d'un air malin le garçon de magasin. La mine que vous aviez, après votre conversation avec M. Dutertre, m'aurait appris, si je ne l'avais pas su, que vous veniez de passer un mauvais quart d'heure. Après ça, en vous voyant fourrer dans votre sac tout ce qui vous appartient, et que vous laissez toujours au bureau, j'ai cru comprendre que vous filiez...

— Vous ne vous êtes pas trompé! dit Mlle Morfontaine. C'est exact. Je pars. J'ai des raisons pour quitter la maison .

Fourachon eut un petit sifflement narquois.

— Je ne vous les demande pas, vos raisons, dit-il. Je ne vous les demande pas, parce que je les connais.

— Vous les connaissez! se récria Elodie, qui commençait à éprouver de la gêne.

— Parfaitement! riposta le garçon de magasin. C'est à cause de ce que vous êtes allée raconter au juge d'instruction, histoire d'embêter Mme Jomini .

Rendue muette par la stupeur, Mlle Morfontaine contemplait Fourachon avec un léger ahurissement.

L'autre, satisfait de l'effet qu'il avait produit, n'attendit pas d'être interrogé pour continuer.

— Je viens de vous dire, expliqua-t-il, que j'avais été renseigné par mes yeux et par mes oreilles... Le hasard... Si vous le voulez bien, nous mettrons ça sur le compte du hasard... Il a bon dos... Le hasard a fait qu'au moment où vous êtes entrée dans le cabinet de M. Dutertre, j'étais tout à côté, arrangeant une caisse de bouquins... La porte du cabinet était fermée... Mais elle n'est pas épaisse... Les cloisons sont minces... Avec de bonnes oreilles, on peut entendre à peu près tout ce qui se dit de l'autre côté... Ce qu'on n'entend pas bien, on le devine...

Elodie était devenue très rouge et se mordait les lèvres.

— Oh! ricana Jean Fourachon, il n'a pas été aimable pour vous, M. Dutertre!... Il vous en a dit de toutes les couleurs... Des vertes et des pas mûres... A votre place, je lui garderais, comme on dit, un petit chien de ma chienne!...

La lueur mauvaise qui s'alluma dans le regard de Mlle Morfontaine n'échappa pas au garçon de magasin.

— Bon! fit-il. Je vois que vous n'êtes pas disposée à oublier ce que vous lui devez.... Vous n'aurez pas tort. Mais, entre nous, votre idée n'était pas fameuse, d'aller raconter au juge d'instruction cette histoire d'Emmanuel et du poignard malais... C'est certain que, dans les premières minutes, il a dû croire, le juge, qu'il tenait le bon bout... Pourtant il était facile de comprendre que ça ne le conduirait pas loin, et qu'à la fin des fins, c'est vous qui récolteriez les ennuis... Et c'est ce qui est arrivé.

Elodie, rageuse, répliqua:

— Pensez-vous que, lorsque l'histoire se répandra ce qui ne peut pas manquer d'arriver...

— Vous vous en chargerez! observa placidement Fourachon. Mais voulez-vous me dire à quoi cela vous avancera?

La question resta sans réponse.

— A rien du tout! reprit le garçon de magasin. Le temps passera. Les gens oublieront. La veuve se consolera, et, quand elle sera consolée, comme elle verra à côté d'elle un homme qui l'aime depuis longtemps.

Les lèvres minces d'Elodie se firent plus minces encore, ce qui parut amuser Fourachon.

— Parbleu! dit-il en riant, c'est aussi visible que la tour Eiffel quand on est devant!... Il n'y avait que Mme Jomini, lorsqu'elle était encore Mlle Duvernois, pour ne pas s'en apercevoir... Vous n'avez pas été chançarde, ajouta-t-il perfidement, dans cette maison Jomini... Vous avez raté la belle affaire, et celui qui ne vous déplaisait pas en aime une autre!

Mlle Morfontaine baissa la tête. Rien ne pouvait lui être plus cruel que ce que lui disait Fourachon; mais rien, par là même, ne pouvait raviver aussi violemment ses sentiments vindicatifs et haineux.

— C'est ainsi! soupira Fourachon. Vous resterez toute seule, dans votre coin, avec vos souvenirs et vos regrets, tandis que les autres seront heureux...

— Mais enfin, interrompit Elodie, pourquoi me dites-vous tout cela, et que me voulez-vous?

Fourachon laissa tomber la première question.

— Ce que je veux, dit-il, répondant à la seconde, c'est vous aider à vous venger.

Soupçonneuse, la jeune femme répliqua:

— M'aider à me venger?.. Dans quel but? Quelle est la raison de l'intérêt que vous me portez?... Je ne suis rien pour vous, et vous n'êtes rien pour moi.

Jean Fourachon, après un silence, s'expliqua avec une lenteur voulue.

— Je pourrais vous répondre que, vous et moi, nous sommes des petits, et que les petits font bien de s'unir contre les gros... Seulement, ça serait une raison qui n'en serait pas une... Si j'ai un motif personnel, je tiens à le garder pour moi... Mais, pour ce qui est de vous permettre de vous venger, croyez-moi, je veux vous en donner le moyen... Un moyen sûr... terrible...

Elodie Morfontaine, oubliant toute méfiance, reprise par sa haine, saisit le bras de Fourachon, en disant, d'une voix qu'une atroce espérance rendait tremblante:

— Parlez!... Parlez donc!...

Elle attendait, haletante:

— Eh bien! répondit Jean Fourachon, après s'être assuré que nul, hors Elodie, ne pouvait l'entendre, je sais, moi, quel est celui qui a ouvert la porte, la nuit du crime... Je connais, moi, l'assassin de M. Jomini!

(A suivre)

☛ Les abonnés qui n'ont pas régularisé leur abonnement vont recevoir à nouveau une carte de rembours, augmentée des frais de port. Ils peuvent toutefois encore s'acquitter, sans cette augmentation, en envoyant le montant dû à notre compte de chèques postaux IIc 84 ou au bureau du journal jusqu'au 20 courant. L'Administration.

Café de malt Kathreiner-Kneipp.
le paquet d'une livre ne coûte que 80 cent.

« LE CHAMOIS....»
Cigare léger, doux, en paquets de 10 bouts, est agréable, avantageux, pratique.
Faites-en l'essai:
de Lavallaz & Cie
Manufacture de Tabacs et Cigares de Monthey,

0 2 le numéro de la chance
de la
LOTERIE DE L'ASILE DES VIEILLARDS
du Canton de Lucerne
avec lequel se gagne
Frs. 20,000.—, 10,000.—, 5,000.—, 3,000.—.
en tout Frs. 325,000.—
Chaque lot gagnant est connu à l'ouverture du billet
Prix du billet: Fr. 1.—
En vente chez: **Louis Rouge, boulangerie, Sion; Jeanne Mermoud, Saxon; Wicky, relieur, Sierre et au bureau journal.**
Bureau de loterie: **Münzgasse 5, Lucerne.**

ABONNEZ-VOUS AU
„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

Imprimerie Gessler
SION
RUE DE LA DENT-BLANCHE

TRAVAUX EN TOUS GENRES

Actions — Obligations — Circulaires — Catalogues — Statuts — Règlements — Menus — Programmes — Prix-courants — Mémorandums — Journaux — Revues — Factures — Brochures.

— Enveloppes — Entêtes de lettres — Tél. 46 — Cartes de visite. — Faire-part —

Les Mystères de la Nature

Guide pratique agricole

Ce guide a été écrit spécialement pour **l'agriculteur valaisan.**

C'est le résumé de 15 ans d'études et d'expériences.

Chacun voudra posséder cet ouvrage conçu dans le but de généraliser les connaissances agricoles.

En vente à l'imprimerie Gessler et bureau de l'Hôtel du Cerf, à Sion

C'est toujours
chez
WIDMANN FRÈRES, SION
Fabrique de Meubles -:- Près de l'Eglise protestante
que vous trouverez un joli choix de
Rideaux, Tapis, Descentes de lits, Linoléums, etc., etc., à des PRIX MODÉRÉS
Demandez notre nouveau catalogue — Devis gratuits

NOUVELLE

UN DRAME A LA CATHEDRALE

Ma cousine Olga était venue de Vienne à Lausanne pour nous rendre visite. Elle devait passer l'été ici et désirait profiter le plus possible de son séjour. Elle se promettait de parcourir toutes les rues et ruelles de notre ville, de les fouiller jusque dans leurs recoins, de connaître nos coutumes locales et j'essayais de satisfaire sa curiosité le mieux que je pouvais.

Un soir que nous rentrions à la maison et que la pluie tombait continue, Olga s'arrête pour contempler la cathédrale:

— Comme elle a l'air sinistre, observa-t-elle.

— C'est à cause du mauvais temps, répondis-je, d'habitude elle forme une silhouette moins menaçante sur le clair du ciel.

— Elle est belle, dit Olga, mais je préfère la voir de là-bas.

Son doigt se tendait dans la direction de la Riponne, elle reprit:

— Pourquoi y a-t-il une petite lumière, là-haut?

— C'est la chambre du guet.

— Du guet?

— Oui, un homme veille sur la cité. Dès qu'il perçoit quelque chose d'anormal, un incendie, par exemple, il téléphone à la police.

— Peut-il dormir?

— Je l'ignore. Il est là de seize à cinq heures et, toutes les heures, aux quatre points cardinaux, il est obligé de crier son refrain:

Hé! - le guet - il a - sonné - neuf
Il a - sonné - neuf...

Cette phrase se clame, en détachant les mots, sur un ton monotone et trainant qui fait peur aux enfants.

— Je voudrais bien l'entendre.

— Restons-là un instant, dans quelques secondes minuit sonnera.

Nous nous serrâmes l'un contre l'autre, car il faisait froid. Olga frissonna.

— Reste-t-il seul, là-haut? demanda-t-elle.

— Oui, en général.

— Et si on l'attaquait?

— Pourquoi le maltraiterait-on?

— Je ne sais pas, il existe de si méchantes gens...

— Personne ne songerait à le voler, il ne possède presque rien, et quant à le tuer, quel intérêt y aurait-il à commettre ce meurtre?

— Par vengeance, qui sait?

— Tu me semble bien romanesque, Olga.

— C'est égal, à sa place, je mourrais de terreur. Chaque pierre prendrait pour moi figure humaine, chaque bruit m'effrayerait comme un bruit de pas, je craindrais les esprits.

— Tu crois donc aux revenants?

— Non, et j'y pense, pourtant...

A ce moment, minuit tomba d'une horloge puis d'une autre dans des maisons, et soudain une voix toute proche s'éleva:

Hé! - le guet - il a - sonné - douze,
Il a- sonné - douze...

- ' i impressionne, balbutia Olga, écou-
tor . ne fois encore. Alors, de nouveau,
m: n autre point de la tour, la voix
sc. listinctement les mots:

Hé! - le guet - il a...

Brusquement tout se tut.

Le couplet demeura en suspens. Olga me regarda:

— Pourquoi s'arrête-t-il? interrogea-t-elle.

— C'est étrange, cousine, c'est étrange...

— Cela lui arrive-t-il souvent?

— Jamais.

Je me sentais troublé. Nous tendîmes l'oreille, mais seule la pluie troublait le silence de son éternel bruissement. Les maisons, les arbres prenaient un aspect désolé sous l'averse; de loin en loin, des flaques d'eau luisaient sur le sol.

— Lui serait-il advenu quelque malheur, continua Olga.

J'avais cette même appréhension, je ne répondis pas.

— Et si nous avertissions la police?

— Il le faut! m'écriai-je.

Alors, nous nous mimes à courir vers le poste de la Palud, l'unique qui puisse correspondre téléphoniquement avec le guet.

II

Nous entrâmes. Assis, des agents de police écrivaient ou compulsaient de volumineux registres. L'un d'eux se leva, puis vint à nous:

— Que désirez-vous?

Nous expliquâmes notre affaire.

— Etes-vous sûrs que le guet ait ainsi interrompu sa phrase?

— Oui, Monsieur, très sûrs.

— C'est curieux. S'il n'avait pas crié du tout nous supposerions qu'il était endormi, mais vous affirmerez bien qu'il a commencé son refrain puis qu'il s'est brusquement arrêté?

— Oui, Monsieur, brusquement.

— C'est à n'y rien comprendre, marmotta-t-il en se dirigeant vers le téléphone.

Ses collègues avaient délaissé leur travail et, surpris, posaient des questions.

L'autre téléphonait:

— Allô? C'est le guet?... Deux jeunes gens prétendent que vous n'avez pas achevé d'annoncer minuit, pourquoi?... Plait-il?... Ils se trompent?... Enfin, bref, excusez-moi. Bonne nuit.

L'agent recrocha le récepteur, et furieux, s'adressant à moi:

— Vous avez eu la berlue! s'écria-t-il.

— Je vous jure, Monsieur, déclara ma cousine, que nous avons exprimé la vérité.

L'agent sourit:

— Mademoiselle, je ne doute pas de votre bonne foi, mais peut-être le vent vous aura-t-il empêché d'entendre tous les mots.

— C'est impossible, répliquai-je, l'arrêt était trop soudain.

— Voyons, reprit l'agent, quel plaisir le guet aurait-il eu à nous jouer une farce faite pour lui attirer les pires ennuis?

Ma cousine eut une idée:

— Monsieur l'agent, êtes-vous persuadé que ce soit le guet qui vous ait répondu à l'appareil?

— Evidemment.

— Avez-vous reconnu sa voix?

— Oh! vous savez; les voix au téléphone!

Et il haussa les épaules.

— Monsieur l'agent, si pourtant ce n'était pas le guet cet homme auquel vous avez parlé?

— Où voulez-vous en venir, Mademoiselle?

— Admettez qu'un individu ait attaqué le guet pendant son service et que....

Tous se mirent à rire:

— Quelle histoire vous nous contez-là, Mademoiselle! Vous ne manquez pas d'imagination.

A ce moment, un coup de téléphone retentit.

— Allo? Ah! c'est le poste de police de Martheray, bien. Alors? Pardon?.. Une personne nous affirme que le guet n'a pas achevé de crier les douze? Tiens, tiens, c'est curieux. Merci. Nous prendrons des renseignements.

— Vous avez raison, s'écria l'agent de plus en plus perplexe, vous avez raison. Il faut téléphoner à la cathédrale.

Un agent s'y opposa:

— Non, dit-il, montons plutôt là-haut, puis très bas, il ajouta: procédons habilement, car enfin, Mademoiselle peut avoir prévu la réalité.

— C'est vrai, acquiescèrent les autres, qui sait si le malheureux n'est pas victime d'un agresseur?

On nous pria de prendre place devant une table, ma cousine et moi, et de retracer par écrit les faits tels qu'ils s'étaient passés en ayant soin d'indiquer nos âges, noms, professions et adresses.

Pendant ce temps, quatre solides gaillards équipés à la hâte, saisirent leurs armes, prirent des lanternes sourdes, et partirent en courant porter secours au guet.

III

Nous écrivions depuis cinq minutes quand une automobile stoppa devant le poste. Un jeune homme, tête nue, en descendit rapidement et entra.

— Bonsoir, Messieurs, dit-il, je m'appelle Rogimol, je suis rédacteur à la « Tribune de Lausanne », je désire avoir des détails au sujet de l'affaire de la cathédrale, ayez donc l'amabilité de m'en donner, s'il vous plaît.

Il sortit de sa poche un carnet, un crayon, s'assit et se mit en devoir d'écrire.

— Mais, murmura un agent interloqué, comment avez-vous eu vent de cette histoire.

— Souffrez, monsieur, que je ne dévoile pas les secrets de mon métier.

L'agent n'insista pas.

Le reporter reprit:

— Donc, le guet se serait brusquement arrêté de crier minuit?

— Oui, monsieur, brusquement.

— C'est curieux, en effet. Peut-on savoir qui a fait cette remarque?

L'agent nous désigna:

— Cette demoiselle et ce monsieur, dit-il.

Le reporter s'inclina:

— Permettez-moi, soupira-t-il avec quelque lassitude, de vous poser les éternelles questions: Quel est votre nom, mademoiselle.

— Olga Palme, monsieur.

— Olga Palme. Merci, mademoiselle et le vôtre, monsieur?

(A suivre)

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES DE MONTENACH*)

En une élégante brochure de cent vingt pages, M. de Reynold a réuni une partie des discours prononcés par M. de Montenach aux Chambres fédérales, dont il fut un des plus brillants orateurs, et des articles parus dans les journaux de la Suisse romande.

Ces pages admirables, inspirées par l'amour de la patrie et de tout ce qui peut coopérer à sa grandeur et à sa prospérité, constituent en somme le testament politique de l'illustre défunt, un legs précieux dont pourront faire leur profit ceux appelés à le suivre dans l'arène des idées, où, pendant quarante ans, il a combattu avec l'ardeur et la vaillance d'un chevalier sans peur et sans reproches.

Montenach a été plus qu'un tribun au verbe émouvant et sonore, il a été un grand patriote et un grand chrétien.

Conservateur de vieille roche, catholique fervent et convaincu, il a défendu partout où il a passé, aussi bien à la tribune que dans la presse, dans sa patrie et à l'étranger, et toujours avec cette courtoisie et cette charité qui étaient toute son âme, les idées et les principes qui lui étaient chers, ceux qu'il plaçait à bon droit à la base de l'édifice social: la Religion et la Patrie.

Le discours qu'il prononça au Morgarten, le 24 août 1909, comme vice-président central de l'Association suisse, est une page qui devrait figurer dans toutes les anthologies scolaires, pour apprendre à l'enfance et à la jeunesse comment on doit aimer sa patrie, la servir et la respecter.

Celui qu'il prononça au Conseil des Etats sur le problème de l'éducation nationale, le 18 juin 1915, représente ce qui s'est dit de plus approfondi, de plus juste et de plus élevé dans le domaine de l'éducation, de la culture nationale.

Dans ce discours mémorable, où la noblesse de la forme le dispute à la profondeur de la pensée, M. de Montenach s'écriait: « Tous nos malentendus révèlent des consciences plus hautes et plus droites, qui s'émeuvent sous l'impulsion même de nos traditions nationales et de nos habitudes historiques de juger et de penser. Les couches profondes du peuple, le campagnard, le montagnard, le brave soldat qui veille sur notre sécurité, ne sont nullement touchés, dans la force et la fermeté de leur conscience patriotique, par des agitations qui ont leur centre dans les milieux intellectuels profondément remués par le bouleversement inattendu de toutes les notions de droit international, et par l'éclipse de tout ce qu'il était convenu d'appeler les conquêtes supérieures de la civilisation ».

Il faudrait tout citer de ce qui est issu de cette haute intelligence, de ce grand cœur, de cette âme éminemment chrétienne, pour qui la vie n'avait qu'un sens: le devoir, mû par la conscience.

Il faut lire cette brochure toute entière, la peser longuement, la méditer avec ferveur, la répandre autour de soi, lui donner le plus de diffusion possible, pour le triomphe des idées de droit et de justice, d'ordre et de paix, de religionn et de patriotisme, dont nous avons tant besoin, en ces temps troublés de cosmopolitisme et de négation.

Il faut la lire parce que, je le répète, elle est l'œuvre d'un ardent patriote et d'un grand chrétien.

A. D.

*) par G. de Reynold — Fragnière frères, éditeurs, Fribourg.

Nous avons reçu...

RAPPORT SUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DE LA SUISSE EN 1925

Le rapport sur le commerce et l'industrie de la Suisse, publié chaque année par le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie a paru récemment pour l'exercice 1925, en français et en allemand. Il compte 372 pages et offre, comme les volumes précédents, un tableau détaillé de la vie économique suisse durant le dernier exercice.

La partie statistique fournit des renseignements sur la population, les professions et les salaires, les fabriques, les banques, les assurances, les sociétés anonymes, le trafic, le commerce extérieur, les recettes des douanes, les finances de la Confédération et des cantons, pour ne citer que quelques-unes des rubriques les plus importantes.

La seconde partie, qui concerne 37 chapitres, examine la marche des affaires, des différentes branches du commerce et de l'industrie durant l'exercice 1925. Chaque chapitre débute par les chiffres de l'importation et de l'exportation pour la branche en question. Le texte est, d'autre part, complété par des indications détaillées sur la production, les salaires et les prix, comparés avec ceux des années précédentes. Le rapport contient également des chapitres sur le trafic, l'industrie horlogère, les banques et les assurances, l'enseignement commercial et industriel, etc., en 1925, et se termine par un index bibliographique sur des ouvrages économiques se rapportant à la Suisse.

Ce volume peut être obtenu au prix de frs. 9.—, plus les frais de port, auprès du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich (Rue de la Bourse 17).

*

AERO-REVUE

Le numéro de Novembre de l'« Aéro-Revue » est dédié à l'aviation militaire suisse. Ce numéro offre des articles bien documentés et bien illustrés. Le colonel Immenhauser esquisse le développement de l'aviation militaire, le lieut.-colonel Isler traite la question importante du service d'information et l'évaluation des communications aériennes, le major Santschi, commandant des troupes d'aérostiers, explique l'importance du ballon captif, M. le capitaine Primault critique dans un article bien documenté certains états intenables concernant l'achat des avions. Un autre article parle sur les écoles et les cours d'aviation. L'illustration nous montre les photos des avions militaires, des instructeurs, des trois aérodromes Dubendorf, Thoune et Lausanne, les élèves pilotes et observateurs de cette année, ainsi que 3 photos de la conférence de la Fédération Aéronautique Internationale à Rome, qui aura, l'année prochaine son assemblée à Zurich à l'occasion du meeting international. Le service d'édition de l'« Aéro-Revue S. A. à Zurich » a baissé le prix de la Revue à fr. 1.—, afin d'en faciliter la diffusion.

*

LA BOURSE DE LAUSANNE

Depuis 1921 déjà, le Vade mecum des « Valeurs de la Bourse de Lausanne » n'avait pas paru. Le Comité de la Bourse a confié à l'un de ses membres, M. R. Monneron, la rédaction de la cinquième édition de ce volume qui contient de précieuses indications sur les valeurs mobilières, actions et obligations cotées à Lausanne. Outre le montant total, les coupures, taux d'intérêt et date des tirages des emprunts, il a paru nécessaire aux éditeurs d'indiquer le montant des obligations restant en cours au 31 décembre 1925.

Pour les actions, le volume renseigne sur la composition des Conseils d'administration, les articles essentiels des statuts, les résultats des neuf derniers exercices et les cours cotés aux 31 décembre 1917 à 1926. C'est une documentation utile condensée sous un volume restreint, d'un prix modeste, qui permet à chacun de se faire une opinion sur toutes les valeurs qui se traitent sur notre place.

Le volume, édité par la Librairie Payot, Lausanne, peut être obtenu, au prix de fr. 3.— soit chez MM. Bugnion & Cie., secrétariat de la Bourse, à Lausanne, soit chez tous les libraires.